

Arrêté de la DACS du 16 octobre 2008 portant désignation des personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

NOR : JUSC0824283A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre I^{er} du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-11 et L. 812-9 ;

Vu les articles R. 814-44 et R. 814-45 du même code ;

Vu la proposition du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date du 6 octobre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des administrateurs judiciaires :

M^e Gladel (Jean-François).

M^e Coquet (Pierre).

M^e Collet (Patrick).

Article 2

Sont désignés en qualité de personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des mandataires judiciaires :

M^e Delattre (Pierre).

M^e Trenszt (François).

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 16 octobre 2008.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :

La sous-directrice du droit économique,

C. GUEGUEN